SPSTL42
PRÉVENTION ET SANTÉ

CONTRAT D'ADHESION

*Réservé à **SPSTL42*** : Nom du médecin : _____Lieu_____ N° Adhèrent : _____

- ✓ **Ce document est à nous retourner dûment rempli avec le règlement correspondant. Une facture vous sera adressée après enregistrement.**
- ✓ Votre inscription deviendra effective dès réception du contrat d'adhésion et de l'encaissement de votre règlement. Vous recevrez une fiche contact permettant l'accès au portail et l'inscription des salariés.

✓ **Tout dossier incomplet sera renvoyé !**

CONCLU ENTRE L'ADHERENT

Raison sociale : _____

SIRET : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Nom du Représentant légal : _____

Nom du représentant de l'entreprise signataire du présent contrat : _____

Adresse : _____

_____

ET L'ASSOCIATION SPSTL42

SIRET : 77634497000020
Adresse : 11 petite rue des Tanneries – 42335 ROANNE CEDEX
Représentée par : Directeur Général – Mr KARIMDJEE Fariddine

PREAMBULE :

Le présent contrat est conclu entre l'établissement désigné ci-dessus, ci-après dénommé « l'Adhérent » et le Service de Prévention et de Santé au Travail Loire 42, ci-après dénommé « SPSTL42 »

ARTICLE 1 : Mission de SPSTL42
SPSTL42 a pour mission de fournir à son Adhérent, l'offre socle de service qui couvre l'intégralité des missions de SPSTL42 prévues par la loi dont la prévention des risques professionnels, le suivi individuel de l'état des travailleurs et la prévention de la désinsertion professionnelle.

ARTICLE 2 : Droits, devoirs et membre participant
L'adhérent a le droit de participer aux assemblées générales et de bénéficier des services offerts par SPSTL42 dans le cadre de l'offre socle. Pour bénéficier de l'offre complémentaire, l'adhérent doit se rapprocher de SPSTL42 pour en établir les modalités d'un commun accord.

ARTICLE 3 : Confidentialité et protection des données
Les informations fournies par l'adhérent font l'objet d'un traitement informatique placé sous la responsabilité de SPSTL42 dans le respect de la Règlementation sur le Traitement des Données Personnelles.

ARTICLE 4 : Statuts et Règlement intérieur
L'adhérent s'engage à respecter les Statuts et Règlement intérieur de SPSTL42 (à disposition sur notre site internet) qui prévoient la durée de l'adhésion, les modalités de suivi des salariés, les cotisations et la radiation.

Ce contrat signé des 2 parties sera disponible dans votre espace adhérent.

Fait à …… Le ……

Pour l'Adhérent : Pour SPSTL42 :

Statut de l'Ets **:** .....
(ex : SA, SARL Territoriale, Association, fonction publique, etc…)

Adresse siège social : .....

…… .....

Activité professionnelle détaillée : APE/NAF : ……..

…… .....

N° de TVA intracommunautaire ……

Contact administratif (si différent) : .....

E-mail …….. Téléphone __ __ __ __ __

Si différentes de l'adresse du siège social :

Adresse postale et mail d'activité

.....
.....

Adresse postale et mail de convocation

.....
.....

Adresse postale et mail de facturation

…….

Organisation de l'entreprise :

- S'agit-il d'une reprise ou fusion d'entreprise ? *(si oui, nom et n°adhérent de l'ancienne entreprise)*	Non	Oui	
- Avez-vous plusieurs lieux d'activité dans la Loire (42) ? *(si oui, adresse des différents lieux)*	Non	Oui	
- Avez-vous différentes sociétés, holding, filiales déjà adhérentes à notre service ? *(si oui, nom et n°adhérent des autres sociétés)*	Non	Oui	
- Etes-vous entreprise extérieure travaillant en permanence dans les locaux d'une autre entreprise ? *(si oui, nom de l'entreprise)*	Non	Oui	
- Avez-vous des entreprises extérieures travaillant en permanence dans vos locaux ? *(si oui, nom de l'entreprise)*	Non	Oui	

Vous souhaitez en apprendre plus sur **l'offre socle de service compris dans votre cotisation (en parallèle du suivi médical)** : rendez-vous sur notre site internet : www.spstl42.fr (nos missions) ou sur la brochure de présentation à télécharger.

Vous pouvez solliciter notre équipe de préventeurs via le mail suivant : prevention@santetravail42.fr.

Découvrez également notre **offre complémentaire** :
Formation Sauveteur Secouriste au Travail (certifié QUALIOPI), tarification en fonction de la prestation.

DECLARATION DES EFFECTIFS A L'ADHESION

Réservé à SPSTL42 : *Nom de l'entreprise* : _____

Nom médecin : _____ *Lieu* _____ *N° Adhèrent* : _____

Droit d'adhésion par salarié		x 15,00 € HT	=		HT
Cotisation par salarié		x 101,00 € HT	=		HT

Dont répartition des salariés selon risques, à compléter :

- SIS * ☐
- SIS ** = SIM5 ☐
- SIR *** ☐
- SIA **** ☐

==========

TOTAL HT	=		
TVA 20%	=		
TOTAL	=		TTC

Votre règlement à l'ordre de SPSTL42 doit être retourné accompagné du contrat d'adhésion signé.

Mode de règlement (cocher votre choix) : Chèque joint ☐ Virement bancaire ☐

Relevé d'identité Bancaire SPSTL42 : FR76 1426 5006 0008 0060 5494 787
BIC : CEPAFRPP426 – Domiciliation Caisse d'Epargne LDA

En cas de règlement par virement, adressez votre contrat à l'adresse e-mail : adhesion@santetravail42.fr

Une facture vous sera envoyée par mail, dès encaissement de votre règlement.

Après traitement de votre dossier, des codes d'accès à l'espace adhérent vous serons envoyés par mail afin d'enregistrer vos salariés (avec les risques si exposition en vous aidant du tableau ci-dessous).

Attention aucune visite ne pourra être donnée tant que vos salariés ne sont pas enregistrés.

*Surveillance Individuelle Simple - SIS sans particularité

**Surveillance Individuelle Simple - SIS avec particularités = SIM5

☐ Salarié titulaire d'un CACES : engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté, grues mobiles, Plates-formes élévatrices mobiles de personnes, grues à tour, chariots de manutention automoteurs à conducteur porté, grues de chargement,	☐ Habilitation à effectuer des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

***SIR - Postes à risque nécessitant un Suivi Individuel Renforcé

☐ Travaux exposant aux agents biologiques (du groupe 3 et 4) dont milieux de soins, personnels médicaux, paramédicaux, de laboratoire, agents de service, toilettes à domicile, milieux funéraires … ☐ Tous travaux ou procédés exposant à des agents CMR (Produit Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique) classés 1A ou 1B (Réglementation CLP) mention de danger spécifique H340, H350, H360 ☐ Travaux exposant à la silice cristalline alvéolaire, aux poussières de silice (carrière, sablage, fonderie, chantiers BTP…) ☐ Travaux exposant aux hydrocarbures polycycliques aromatiques (la suie, le goudron, la poix, la fumée ou les poussières de la houille), aux fumées de produits bitumineux ☐ Travaux exposant aux poussières de bois inhalables ☐ Travaux exposant aux fumées de soudage ☐ Travaux exposant aux émissions d'échappement des moteurs diesel	☐ Travaux exposant à des expositions cutanées d'huiles minérales utilisées auparavant par des moteurs à combustion ou pour lubrifier ou refroidir ☐ Risque hyperbare ☐ Amiante ☐ Plomb (R4412-160) ☐ Habilitation de travail en espaces confinés (CATEC) ☐ Travaux avec autorisation délivrée par l'employeur : ARI ☐ Manutention manuelle de charge supérieure à 55 kg ☐ Rayonnements ionisants catégorie A & B ☐ Risque de chute en hauteur lors du montage et démontage d'échafaudages ☐ Salarié de -18 ans affecté à des travaux dangereux réglementés

****SIA - Postes à risque nécessitant un Suivi Individuel Adapté

☐ Travailleur de nuit (plus de 270 h/an ; au moins deux fois par semaine, selon son horaire de travail habituel, au moins trois heures de travail de nuit quotidiennes (21h-6h) ☐ Exposé aux agents biologiques du groupe 2 (leptospirose…) ☐ Travailleurs exposés à des champs électromagnétiques (si VLE dépassées)	☐ Femme enceinte, venant d'accoucher ou allaitante ☐ Travailleur titulaire d'une pension d'invalidité ☐ Travailleur titulaire d'une Reconnaissance Qualité de Travailleur en situation de Handicap (RQTH) ☐ Travailleur âgé de moins de 18 ans

RECAPITULATIF DE VOTRE ENVOI

Pièces à joindre :

- ☐ Contrat d'adhésion complet signé avec déclaration des effectifs
- ☐ Votre règlement par chèque ou virement bancaire avec preuve de virement

Tout dossier incomplet sera renvoyé !

Réservé à SPSTL42 :

Date de réception : ……..

- ☐ *Complet le ……..*
- ☐ *Incomplet ……..*